

La Lettre de l'AMGe



- 1-2 Editorial
- 2 Nouveau secrétaire général
- 3 « Limitations » dans le tarif ambulatoire = Mission impossible !
- 5-7 Assistance au suicide : Principe d'autonomie un dernier sacrement ?
- 8 Les Saturnales ont besoin de vous !
- 9-12 Candidatures
- 12 Mutations
- 12 Ouverture de cabinet
- 12 Décès
- 13-14 Petites annonces
- 14-15 A vos agendas!

Assemblée générale

L'assemblée générale statutaire d'automne se tiendra le mardi
20 novembre 2018 dès 19 h

La convocation vous parviendra en temps utile

Secret médical : le temps de l'apaisement

Cinq années

Après cinq années de luttes, après deux projets de loi, le premier balayé en Commission et le second accepté par le Grand Conseil genevois le 4 février 2016, après une initiative lancée par notre association et soutenue par la population, c'est finalement le contre-projet proposé par la Commission judiciaire et de la police, qui a fait passer le texte de loi du code pénal à la loi sur la santé, que les députés du Grand Conseil ont plébiscité le 30 août 2018 (71 votes pour, 16 contre). Ce texte de loi est un compromis garantissant le secret médical pour tous dans le respect de nos valeurs fondamentales.

Remerciements

L'Association des médecins du canton de Genève remercie le Professeur Bernhard Sträuli, Directeur du département de droit pénal, et notre avocat-conseil le Professeur Philippe Ducor pour leur implication, leur savoir et leur abnégation à trouver le meilleur compromis acceptable par toutes les parties dans ce dossier. La Commission judiciaire et de la police doit également être félicitée pour la tenue de ses réunions hebdomadaires sur le sujet et la qualité de l'écoute et du dialogue. Un merci particulier à tous les Députés de la République qui ont de façon linéaire et claire soutenu notre juste combat depuis cinq ans et également à celles et à ceux qui nous ont rejoints jeudi dernier dans l'acceptation du contre-projet. Enfin, nos remerciements vont aussi au Conseil et au Bureau de l'AMGe pour leur ligne infaillible dans ce dossier et leur énergie à défendre le droit de tous les patients à leur secret médical.

Collaboration

Dès le début des débats sur le sujet, nous avons toujours souligné l'importance d'une collaboration renforcée entre les médecins et l'administration, entre les thérapeutes et les autorités. Notre but est et restera la sécurité des citoyens de notre ville et du personnel travaillant avec des détenus. Cet élément de collaboration, du mieux travailler ensemble est essentiel et l'échange d'informations se devait d'être renforcé.

INVERSEZ LA TENDANCE!

**Pour cela, choisissez
le bon remède contre
la surchauffe**



Ä K ÄRZTEKASSE
C M CAISSE DES MÉDECINS
CASSA DEI MEDICI

Caisse des Médecins

Société coopérative · Agence Genève-Valais
Chemin du Curé-Desclouds 1 · 1226 Thônex
Tél. 022 869 45 50 · Fax 022 869 45 06
www.caisse-des-medecins.ch
geneve@caisse-des-medecins.ch

Au nom de tous

Si notre association a déposé une initiative « Garantir le secret médical pour tous protège mieux la société », largement soutenue par la population, c'est au nom de l'ensemble des thérapeutes, comme la loi le stipule – les médecins, les psychologues et tout autre intervenant thérapeutique –, que nous avons défendu le secret médical pour tous et agi avec conviction. Dès le début, notre combat a également été soutenu par l'Ordre des avocats de Genève et l'Association des juristes progressistes de Genève car défendre le rapport de confiance et l'espace de confidentialité était l'évidence.

Le temps de l'apaisement

Cinq années, c'est long. C'est peut-être le temps qu'il aura fallu pour retrouver la sérénité, la tranquillité et surtout l'apaisement. Le 12 septembre 2013, jour de l'assassinat d'Adeline, restera un jour noir, un jour qui ne devra plus se répéter. Les autorités ont toujours eu à cœur de défendre la sécurité des citoyennes et des citoyens de notre République, notre association également. Le compromis voté le jeudi 30 août 2018 marque le seuil d'un dialogue retrouvé et d'une volonté réaffirmée de travailler ensemble. En cela c'est la victoire de tous.

Dr Michel Matter

Nouveau secrétaire général

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'AMGe dispose d'un nouveau secrétaire général en la personne de Monsieur Antonio PIZZOFERRATO.

Monsieur PIZZOFERRATO a pris ses fonctions le 20 août 2018; il sera épaulé, jusqu'au 30 septembre 2018, par Monsieur Jean-Marc GUINCHARD que je remercie très sincèrement pour sa disponibilité, ses compétences et l'appui qu'il a apportés à l'AMGe.

Monsieur PIZZOFERRATO est au bénéfice d'une formation juridique complète. Après avoir exercé dans une étude de la Place, il a occupé, pendant 15 ans, la fonction de chef du Service de la sécurité et de l'espace public de la ville de Genève.

Je lui souhaite plein succès dans le cadre de sa nouvelle activité au sein de notre Association.

Dr Michel Matter
Président

1008575

STS 0292

VIOLLIER

App Viollier

Partout et à tout moment

- Statut des demandes
- Résultats (POCT via la v-box® inclus)
- Notifications push
- Rajout d'analyse
- Contacts Equipe consiliaire
- Analyses A – Z

Download on the App Store

GET IT ON Google Play

viollier.ch

« Limitations » dans le tarif ambulatoire = Mission impossible !



Pourquoi et de quoi s'agit-il ?

D'un côté, ce dont absolument tout le monde est convaincu et pour une fois d'accord, des patients et leurs proches à l'ensemble des citoyens payeurs de primes, en passant par les politiciens unanimes et l'ensemble des soignants relayés par les différents médias : il faut d'une part impérativement promouvoir les soins ambulatoires et à domicile, en évitant au maximum les hospitalisations inadéquates et, d'autre part, faire effectuer le plus possible de soins médicaux aux médecins de 1er recours (MPR), dont les coûts sont reconnus comme plus « économiques » pour le système de santé. Et ce pour le bien-être des patients et de leur entourage, mais aussi en vertu de l'art. 56 LAMal qui stipule que « les prestations médicales doivent répondre aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité ».

De l'autre, le tarif médical ambulatoire imposé par M. Alain Berset au 1^{er} janvier 2018, y compris aux MPR : il comporte en effet, entre autres absurdités, des « limitations » strictes au temps autorisé pour recevoir les patients ou coordonner leurs soins « en absence » de ces derniers.

L'incroyable paradoxe réside bien là ! Car ces « limitations » empêchent très souvent toute mise en œuvre ou poursuite de soins à domicile, dont la coordination implique non seulement le patient et ses proches, mais aussi l'ensemble des autres soignants (inter-professionnalité !), les instituts d'exams médicaux et les services sociaux. Pour preuve, 2 chiffres : il est accordé 30 minutes / 3 mois au temps consacré dans ce domaine aux patients de 6 à 75 ans, ou 60 minutes / 3 mois aux plus jeunes ou plus âgés ou à ceux « présentant un besoin accru en soins ». C'est impossible, absurde et révoltant.

Nous l'avions pourtant déjà exprimé en janvier lors d'une conférence de presse organisée par l'AMGe : pas un mot n'en a été relayé, dans aucun des médias présents. Etonnant aussi qu'aucune association de patients ne le dénonce publiquement. Nos collègues MPR de Neuchâtel s'en sont plaints à mi-avril dans un courrier à M. Alain Berset, exemples concrets à l'appui. La réponse leur fût adressée à mi-juillet par le directeur de l'OFSP (M. Pascal Strupler) : il y prétend que « la médecine de famille tient un rôle déterminant dans le système de santé et que l'OFSP a à cœur de continuer son renforcement » (en nous empêchant de soigner correctement les patients chroniques ou affaiblis ?!). Puis il y précise que « les limitations » sont particulièrement strictes pour les positions tarifaires désignant des « prestations médicales en

l'absence du patient », compte tenu de la forte augmentation du volume facturé pour ces positions (donc plus la population en aura besoin, moins de minutes seront disponibles à l'avenir par patient !?). Enfin, il y mentionne que « ces adaptations visent à répondre au mieux aux exigences fixées par la LAMal et que ces limitations servent en particulier à garantir l'économicité des prestations » (alors qu'elles ne mènent exactement qu'au contraire : moins de capacités de soins non hospitaliers !). Tout cela est erroné et non recevable.

La fâtière mfe (médecins de famille et de l'enfance Suisse) a alors effectué en juin un vaste sondage national. Résultats : « la gestion des prestations limitées » en absence du patient « est un problème important pour 87,4 % des membres » et « quotidien pour 62,2 % » ! Et « 30 % ont renoncé entièrement à facturer les prestations fournies au-delà des limites » ! Ainsi, « la durée moyenne des prestations non facturées s'élève à 49 minutes par jour » !

Quelle ineptie du système et quel injuste manque de respect envers la valeur du travail de notre spécialité, obtenue après au minimum 5 ans de formation post-graduée hospitalière agréée et ambulatoire, sanctionnée par un examen fédéral de spécialité très exigeant. Bel encouragement pour la relève et digne incitation au développement d'un système voulant favoriser le rôle des généralistes-internistes.

Stop à l'hypocrisie !

Où en est-on ?

Incompréhension et déception lorsque la direction de mfe nous a recommandé en juillet de suivre les propositions de l'OFSP : « Rechercher une solution au cas par cas avec les assureurs » (?!). Comme si la masse quotidienne de travail permettait encore plus de tâches administratives, notamment pour quémander d'aléatoires accords dont les réponses parviendraient au mieux bien après que la situation médicale l'exigeait !

Mais sentiment de soutien lorsque la FMH, dans l'excellent édito du Dr Urs Stoffel du 8 août, « rejette catégoriquement toute limitation des prestations ambulatoires au temps dont le seul but est d'empêcher une augmentation du volume »; et cite deux avis de droits confirmant que « le droit des patients à une prestation rendue obligatoire par la LAMal (car la plus efficace et économique, ici : le maintien à domicile) ne peut pas être restreint par une limitation dans le tarif ».

Vous avez dit « schizophrénie » ?

Pour le comité de l'AGeMIG,
Dr Didier Châtelain
Président



Sea & Land Consulting S.A.

36, Av. Cardinal Mermillod, Case postale 1524
1227 CAROUGE - GENÈVE
SUISSE

Phone +41 22 827 41 00

Fax +41 22 827 41 49

slc@slc-consulting.ch

Sea and Land Consulting SA offre toutes les prestations d'une fiduciaire et possède une bonne connaissance dans le domaine de la santé.

Que ce soit :

- Conseils de financement et Business plan
- Création et reprise d'entreprise
- Comptabilité et clôture
- Fiscalité personnes physiques et morales
- Gestion des salaires

Nous sommes à votre service depuis 1974.

1008468



CLINIQUE DE CRANS-MONTANA

Nos pôles d'excellence:

- ▶ réhabilitation en médecine interne générale
- ▶ réhabilitation post-opératoire
- ▶ prise en charge des maladies chroniques et psychosomatiques
- ▶ enseignement thérapeutique

Admissions

Toute demande doit être motivée par le médecin prescripteur.

☎ 027 485 61 22 - admissions.cgm@hcuge.ch

HUG - Clinique de Crans-Montana,
médecine interne de réhabilitation

➤ www.hug-ge.ch/crans-montana



1008288



SECRETARIAT TÉLÉPHONIQUE

Vos correspondants ne font aucune différence nous répondons en votre nom ou votre raison sociale.



« VOUS DICTEZ... NOUS RÉDIGEONS »

Medes met à votre disposition des secrétaires médicales expérimentées pour transposer noir sur blanc vos rapports, protocoles opératoires, expertises, et autres...

NOS PRESTATIONS

- ▶ SERVICE SUR DEMANDE : UN JOUR, UNE SEMAINE, UN MOIS
- ▶ PRISE DE RENDEZ-VOUS PAR INTERNET
- ▶ GESTION DE VOTRE AGENDA EN TEMPS RÉEL
- ▶ RAPPEL DES RENDEZ-VOUS PAR SMS
- ▶ FACILITÉ D'UTILISATION
- ▶ TRANSFERT D'APPEL URGENT
- ▶ RETRANSMISSION DES MESSAGES
- ▶ COMPATIBILITÉ AVEC VOTRE PROPRE LOGICIEL D'AGENDA



MEDES SÀRL
Route de Jussy 29 > 1226 Thônex
T. 022 544 00 00 > F. 022 544 00 01
info@medes.ch

WWW.MEDES.CH

1007976



Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir la [newsletter!](#)

Av. Cardinal-Mermillod 36
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80

F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch

www.proximos.ch

1008983

Assistance au suicide

Principe d'autonomie un dernier sacrement ?

La Suisse est connue pour sa réglementation libérale en matière d'assistance au suicide.

En effet, l'article 115 du Code pénal réprime l'incitation ou l'assistance au suicide uniquement dans la mesure où l'auteur est animé par un mobile égoïste. De plus, il est généralement admis que l'assistance médicale au suicide fournie par les organisations qui ont cette activité pour but ne procède pas d'un tel mobile égoïste, en dépit des aspects financiers qui l'accompagnent inévitablement.

Le caractère limité, voire lacunaire de la législation suisse actuelle n'assigne aucune conséquence pénale à des activités dont il est permis de penser qu'elles ne seraient pas acceptées par notre société. Ainsi, l'assistance médicale au suicide hypothétiquement apportée à un(e) adolescent(e) de 17 ans capable de discernement qui aurait décidé de mettre fin à ses jours en raison de la souffrance causée par un chagrin d'amour est susceptible de susciter des critiques. Pour cette raison, la réglementation de droit pénal est depuis longtemps complétée par les règles de la déontologie médicale. Le médecin est en effet le seul professionnel habilité à prescrire le pentobarbital sodique, produit utilisé dans le cadre de l'assistance médicale au suicide. Confirmé par le Tribunal fédéral¹, le monopole de prescription du médecin confère un rôle central aux règles de déontologie applicables à l'assistance médicale au suicide.

Directives de l'ASSM et Code de déontologie de la FMH

Lors de leur parution en 2004 puis de leur mise à jour en 2013, les directives de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) intitulées « *Prise en charge des patients en fin de vie* » ont été intégrées au Code de déontologie de la FMH². Selon ces directives, l'assistance médicale au suicide n'est conforme à la déontologie que lorsque « *la maladie dont souffre le patient permet de considérer que la fin de la vie est proche* »³. Sans être parfaite, cette réglementation permet d'objectiver les situations dans lesquelles l'assistance au suicide fournie par le médecin est conforme à la déontologie médicale. Une activité importante des organisations d'aide au suicide – au premier chef EXIT et Dignitas – ne concerne toutefois pas des personnes dont la maladie permet de considérer que la fin de leur vie est proche. Nombreux sont en effet les « fatigués de la vie », personnes qui ne sont atteintes d'aucune maladie mortelle à court terme mais qui considèrent que leur vie ne vaut plus la peine d'être vécue. Devant une demande croissante, l'organisation d'assistance au suicide EXIT a discrètement modifié ses propres conditions en 2014, acceptant désormais de fournir une assistance médicale au suicide non seulement aux personnes atteintes d'une maladie incurable, d'une invalidité importante ou endurant des souffrances intolérables, mais également aux « *personnes atteintes de polyopathologies invalidantes liées à l'âge* ».

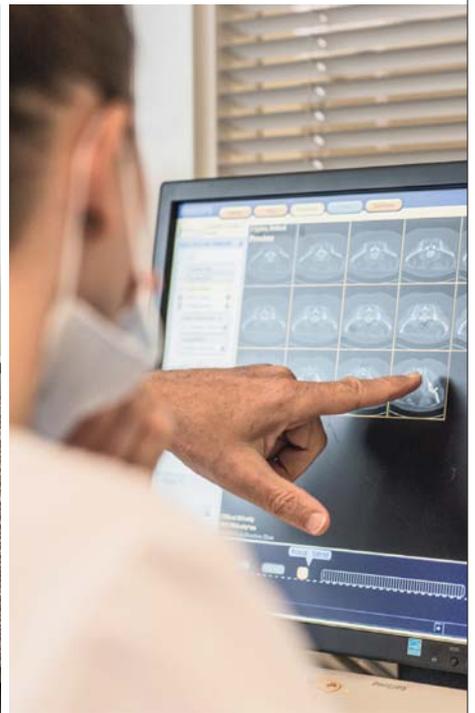
Inconnue des traités de médecine, cette curieuse entité nosologique permet en réalité aux membres d'EXIT « fatigués de la vie » d'obtenir l'assistance médicale au suicide qu'ils désirent. A ce jour, le Code de déontologie de la FMH tel que complété par les directives de l'ASSM de 2004/2013 ne considère pas l'assistance médicale au suicide comme conforme à la déontologie lorsqu'elle intervient indépendamment d'une maladie « *permettant de considérer que la fin de la vie est proche* ». Cette exigence introduit un élément objectif – la présence d'une maladie mortelle à court terme – qui évite de soumettre à la seule subjectivité du patient l'admissibilité de l'assistance au suicide apportée par le médecin.

Un glissement inquiétant

Sur un plan purement logique, rien ne commande de limiter l'assistance médicale au suicide aux seuls patients dont la fin de la vie est proche. En théorie, l'ensemble des patients dont la vie « ne vaut plus la peine d'être vécue » devraient y avoir accès, indépendamment de l'existence d'un pronostic funeste à court terme. En outre, le principe d'autonomie⁴ – élevé au rang de véritable sacrement par la bioéthique moderne – nous enseigne que seul le patient est habilité à procéder au jugement de valeur consistant à décider que sa vie ne vaut plus la peine d'être vécue. Ainsi seul le principe d'autonomie, et non le pas rythmé de la mort qui approche, devrait décider dans quelles situations l'assistance au suicide apportée par le médecin est conforme à la déontologie médicale.

C'est dans ce contexte que l'ASSM a entrepris la révision de ses directives sur la fin de vie, mises en consultation entre novembre 2017 et février 2018 et adoptées le 17 mai 2018. En lieu et place d'une notion empreinte d'objectivité, telle la présence d'une maladie permettant de considérer que la fin de la vie est proche, les directives révisées se contentent désormais d'un critère éminemment subjectif, à savoir la présence de « *souffrances insupportables* »⁵. Habilement placée dans une section distincte des directives de l'ASSM révisées, la notion de « souffrance » est définie de manière très large: au-delà des symptômes physiques et psychiques, les causes de souffrance incluent en effet « *les aspects tels que les limitations dans le quotidien et dans les relations sociales, les pertes ainsi que les sensations de désespoir et d'inutilité* »⁶. En réalité, tout lien obligé avec un aspect médical est évacué : « Les causes de la souffrance peuvent toucher toutes les dimensions de la vie humaine et ne sont en aucun cas exclusivement du ressort de la médecine ». Les directives de l'ASSM révisées insistent par ailleurs sur le fait que le patient est seul juge du caractère intolérable des souffrances qu'il endure : « *Le caractère insupportable de la souffrance ne peut être défini que par le souffrant lui-même et ne peut lui être attribué par d'autres personnes* ». Plus loin : « Les symptômes de la maladie et/ou les limitations fonctionnelles

Les radiologues: Dr Besse Seligman - Dr Schwieger - Dr de Gautard - Dr Kindynis - Dr Marchand
Dr Deac: Cardiologue FMH spécialisée en IRM cardiaque



IRM ostéo-articulaire,
neuro-vasculaire,
abdominale/
gynécologique,
cardiaque



CT scanner
Denta-scan



Échographie
Doppler



Mammographie
numérique
low dose



Radiologie
interventionnelle
et thérapie
de la douleur



Radiologie
numérique



Panoramique
dentaire



Minéralométrie

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél: +41 (0) 22 347 25 47

du patient lui causent des souffrances qu'il juge intolérables ». Toute objectivité et toute subjectivité partagée quant au caractère insupportable de la souffrance sont ainsi sacrifiées sur l'autel du principe d'autonomie. Dans son récent article présentant les directives de l'ASSM révisées, le professeur Christian Kind indique que la formulation de critères médicaux objectifs, tel que celui de maladie mortelle applicable jusqu'à présent, « *pose problème* ». Selon lui, les patients et les soignants confrontés à une maladie mortelle « *pourraient se sentir pressés de se justifier lorsqu'ils refusent d'envisager la possibilité d'une assistance au suicide* »⁷. En revanche, le professeur Kind ne semble pas craindre que des candidats au suicide âgés, vulnérables et s'estimant socialement inutiles puissent se sentir « pressés » de passer à l'acte, dans une société qui tend à les exclure et dont les critères d'assistance médicale au suicide les désignent désormais comme seuls juges de leur souffrance. Quelle que soit la nature, médicale ou non, de celle-ci.

Abandon ou fraternité?

Les soussignés estiment que l'application dogmatique du principe d'autonomie, tel qu'elle ressort des directives de l'ASSM révisées, peut s'apparenter à un abandon. Cette approche pousse en effet le médecin à considérer la demande de suicide médicalement assisté comme une commande – comment oser résister au sacro-saint principe d'autonomie ? – et à ne pas la considérer dans toute son ambivalence, avec un œil à la fois critique et fraternel. Tout médecin sait pourtant que la demande d'assistance médicale au suicide n'est jamais univoque, et requiert une analyse allant au-delà de la persistance de la demande ou de la capacité de discernement. Le but recherché par le candidat au suicide est-il réellement de mourir ? Est-il plutôt de tester les réactions de son entourage, d'appeler à l'aide, de susciter la compassion, d'obtenir davantage d'investissement médical ou d'attention humaine ? Sauf à considérer que les humains ne sont que des automates, aucune parole – surtout en matière de mort – ne doit être comprise de manière littérale. La demande « Aidez-moi à me suicider » exprime certes son sens évident, mais également une multitude d'autres. Elle peut également signifier : « Je veux mourir, mais allez-vous me proposer quelque chose d'autre ? » ; « Cela vous laisse-t-il indifférent ? » ou encore « Montrez-moi votre humanité ! ». Par ailleurs, comment faire abstraction du fait qu'une forte proportion des personnes recourant au suicide souffrent d'une maladie mentale au moment de leur mort ?⁸ La seule indication, dans les directives de l'ASSM révisées, qu'en cas de maladie psychique « *la capacité de discernement doit être évaluée par un spécialiste correspondant* » apparaît bien simpliste à cet égard. Difficile aussi d'ignorer le rôle facilitateur des organisations d'assistance médicale au suicide, dotées d'accompagnateurs zélés et de médecins convaincus de leur mission. Un tel contexte s'avère peu adéquat lorsque l'on sait que l'ambivalence du suicidant peut se manifester jusqu'au dernier instant précédant le geste fatal. Il ne s'agit absolument pas, par ces remarques, d'affirmer qu'il faut dans tous les cas résister à la demande d'assistance médicale au suicide : respecter la décision de la personne concernée reste d'une

importance cardinale. Ce respect n'exige toutefois pas de considérer le principe d'autonomie comme source de vérité absolue : « Un sujet humain capable de discernement demande une aide au suicide, nous obéissons ». Il s'agit aussi de rappeler que ce principe n'existe pas de façon isolée, sacrée, loin d'un système de valeurs et de relations. Ainsi, le principe d'autonomie n'abolit jamais l'exigence de prendre soin, de dépasser l'indifférence ou la passivité qui nous guettent. Principe central de la pratique médicale de la seconde moitié du XX^e siècle, l'autonomie ne devrait pas venir renforcer l'individualisme triomphant de notre XXI^e siècle. En d'autres termes, un peu de fraternité humaine – et non pas l'application minérale du principe d'autonomie en guise de sacrement – est susceptible de rendre sens à la vie d'un patient qui demande pourtant à mourir de manière persistante et sérieuse en raison de souffrances qu'il juge intolérables. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'en éliminant toute référence objective à une maladie « *permettant de considérer que la fin de la vie est proche* », et en se référant au critère purement subjectif de « souffrances que le patient juge intolérables », les directives de l'ASSM révisées font fausse route et ne doivent pas être intégrées au Code de déontologie de la FMH.

Une solitude déshumanisante

Quelle que soit la décision que prendra la Chambre médicale de la FMH à ce sujet, les soussignés encouragent leurs confrères praticiens à rejeter le rigorisme proposé par les directives de l'ASSM révisées dans l'application du principe d'autonomie. Au bout de sa logique, cette approche conduit à une solitude terminale, sans recours, déshumanisante.

Philippe Ducor
*Médecin spécialiste FMH en médecine interne,
avocat et docteur en droit,
Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Genève*

Bertrand Kiefer
*Médecin,
rédacteur en chef de la « Revue Médicale Suisse »,
ancien membre de la Commission nationale d'éthique
dans le domaine humain*

¹ ATF 133 I 58.

² Annexe 1 au Code de déontologie FMH, lettre I.

³ Directives ASSM intitulées « Prise en charge des patientes et patients en fin de vie », § 4.1, p. 9.

⁴ A l'instar de nombreux bioéthiciens, les soussignés préfèrent le terme d'autonomie à celui d'autodétermination systématiquement utilisé par l'ASSM.

⁵ Directives de l'ASSM révisées, § 6.2.1, p. 26.

⁶ Directives de l'ASSM révisées, § 2.4, p. 11.

⁷ Christian Kind, Attitude face à la fin de vie et à la mort. Bulletin des Médecins Suisses. 2018;99(24):790–2. Le professeur Kind est président de la sous-commission ASSM « Attitude face à la fin de vie et à la mort », chargée de la révision des directives sur la fin de vie.

⁸ Selon le professeur Daniel Hell, ancien directeur de la clinique psychiatrique de Burghölzli et ancien membre de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine, la proportion établie par de nombreuses études se situe entre 90 et 95 %. Revue Curaviva, mars 2010, p. 14.

Les Saturnales ont besoin de vous !

Les Saturnales ?

Souvenez-vous-en ! L'association des étudiants de 3ème année de la Faculté de Médecine de Genève, qui depuis 1898, organise de célèbres soirées de gala. A l'origine réservées aux étudiants en médecine, elles sont aujourd'hui ouvertes à tous les étudiants du canton et revêtent une vocation charitable. En effet, le véritable enjeu de cette entreprise consiste à soutenir des associations caritatives.

Une rétrospective de 120 ans de festivités

120 ans se sont écoulés depuis la première édition des Saturnales : 120 ans de vie étudiante et de tradition, mais aussi et surtout d'aide pour des projets caritatifs à travers le monde. Cela se fête ! A l'occasion de cet anniversaire, retracer l'histoire de cet événement s'impose.

L'association assemblera donc une exposition rétrospective sur son histoire présentant d'anciennes affiches, photos, vidéos et anecdotes. Elle se déroulera au début de la période hivernale à venir au Centre Médical Universitaire.

Depuis 1898, des générations de futurs médecins se sont impliqués dans l'organisation de cet événement mythique. C'est donc à vous que nous nous adressons afin de réunir affiches poussiéreuses, photos, vidéos et anecdotes que vous voudriez bien partager avec nous. Si vous possédez de tels souvenirs, nous vous serions reconnaissants de contacter Kilije Zufferey à l'adresse kilije.zufferey@etu.unige.ch

Une vocation caritative

Cette année, il nous tenait à cœur de soutenir des projets qui nous sont proches : organisés par et pour des étudiants, à portée locale et internationale. Nous avons offert l'opportunité à trois associations de nous proposer des projets que nous visons à soutenir dans leur totalité :

- Escolhares qui offre des tests de la vue et des lunettes aux écoliers brésiliens en ayant besoin. L'association est entièrement gérée par des étudiants de médecine lausannois.
- Zédaga qui projette de construire un bloc sanitaire et des dortoirs offrant sécurité et confort à des étudiantes du Bénin, indispensables à la poursuite de leurs études.
- L'association des médiatrices interculturelles qui vise à sensibiliser des femmes migrantes érythréennes arrivées sous peu à Genève à des problèmes de santé courants. Cours et brochures leur seront proposés par des étudiants de l'Université de Genève en partenariat avec des professionnels de la santé.

Ainsi, le centre de nos préoccupations dans la réussite de cette soirée est de récolter suffisamment de fonds afin de respecter nos engagements et permettre à ces divers projets de voir le jour.

Soutenez les Saturnales !

Comme vous pouvez-vous en douter, l'organisation d'une telle entreprise est un réel défi et nous faisons de notre mieux pour la mener à bien. Certains d'entre vous auront peut-être déjà pu déguster nos pâtisseries sous la rotonde des HUG ? En sus de toute notre motivation, une contribution de votre part serait toutefois également la bienvenue.

Aidez-nous, soutenez notre projet par un don à l'association des Saturnales 2018 !

Numéro de compte : CH77 0900 0000 1502 9958 1

Bénéficiaire : Association des Saturnales 2018

Banque : Postfinance AG, Mingerstrasse 20, 3030 Bern
(Envoi de BVR possible)

Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements quant au projet de rétrospective, aux associations soutenues ou aux divers événements organisés par les Saturnales 2018 à l'adresse cedric.follonier@etu.unige.ch ou via le site www.saturnales.ch.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour tout le soutien que vous pourrez nous apporter, indispensable à la réalisation des objectifs des Saturnales 2018.

Cédric Follonier (Vice-président)

cedric.follonier@etu.unige.ch

Kilije Zufferey (Responsable communication)

kilije.zufferey@etu.unige.ch



ARGOS | MÉDICAL

Maîtrise. Clarté.
Engagement.

COURTAGE EN
ASSURANCES POUR
MÉDECINS

www.argos-group.ch | Argos Prévoyance SA
Route des Avouillons 30
CH - 1196 Gland
T +41 (0)22 365 66 64
medical@argos-group.ch

1008332

Candidatures à la qualité de membre actif



Candidatures à la qualité de membre actif (sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage ; le Conseil peut aussi exiger un parrainage ; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La Lettre de l'AMGe* ; dix jours après la parution de *La Lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMGe, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre la candidature qu'ils contestent au vote de l'Assemblée générale, art. 5, al. 1 à 5) :

Dr Gaël AMZALAG

Hôpital de La Tour, médecine nucléaire
Né en 1977, nationalité française
Diplôme de médecin en 2011 en (France), reconnu en 2012
Titre postgrade en médecine nucléaire en 2016

Etudes médicales en France. Diplôme de médecin en 2011. Formation postgraduée en médecine nucléaire aux HUG dès 2011. Chef de clinique aux HUG en 2014. FMH de médecine nucléaire en 2016. Depuis 2015 à l'hôpital neuchâtelois (médecin adjoint). Rejoindra, à temps partiel, l'Hôpital de La Tour à Meyrin en 2018 dans le service de médecine nucléaire et imagerie moléculaire.

Dr Sylvain BERNEY

Cité Génération, route de Chancy 98, 1213 Onex
Né en 1986, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2010
Titre postgrade de médecin praticien en 2017

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2010, il a effectué ses stages d'assistantat en Valais, aux HUG puis en ambulatoire à Genève. Actuellement médecin praticien en médecine générale, il est installé en ville de Genève depuis novembre 2017.

Dr Pablo CANTERO PEREZ

Né en 1978, nationalité espagnole
Diplôme de médecin en 2005
Titre postgrade en gynécologie obstétrique en 2013

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2005, il a effectué sa formation postgraduée en gynécologie et obstétrique à Sion et à Genève. Chef de clinique aux HUG entre 2011 et 2016, il s'est spécialisé en médecine de la reproduction et endocrinologie gynécologique. Entre 2016 et 2018, il a complété sa formation en Espagne. Il s'installera à Genève en septembre 2018.

Dr Elia COPPENS

Hôpital Beau-Séjour, avenue Beau-Séjour 26, 1206 Genève
Né en 1979, nationalité belge
Diplôme de médecin en 2011
Titre postgrade en médecine physique et réadaptation en 2016

Après sa carrière de danseur de ballet professionnel en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Suisse, il a suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme fédéral de médecine en 2011. Il a suivi sa formation aux HUG et obtient son doctorat en médecine en 2015. Actuellement spécialisé en médecine

physique et réadaptation et médecin du sport, il sera installé en ville de Genève dès janvier 2019.

Dr Graziella DE BLASI

HUG Psychiatrie de liaison, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève
Née en 1976, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2002
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2017

Après avoir suivi ses études à Genève et avoir obtenu son diplôme de médecin en 2002, elle a poursuivi sa formation postgraduée au sein des HUG afin d'obtenir le titre en psychiatrie et psychothérapie (orientation psychodynamique). Elle s'installera en cabinet privé dans le courant de l'automne 2018.

Dr Rui Manuel FREIRE LUCAS

Appartenances-Genève, boulevard de Saint-Georges 72, 1205 Genève
Né en 1983, nationalité portugaise
Diplôme de médecin en 2007 (Portugal), reconnu en 2015
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2014 (Portugal), reconnu en 2015

Après avoir suivi ses études à Coimbra (Portugal) et obtenu son diplôme de médecin en 2007, il est parti à Londres, en 2013, pour terminer sa spécialisation en psychiatrie et psychothérapie, à la Clinique Tavistock and Portman. En Suisse depuis 2014, il a travaillé dans le domaine des soins hospitaliers aigus, de la psychiatrie transculturelle et du psycho-traumatisme. Il travaille à présent en ville de Genève à Appartenances-Genève.

Dr Magali GAUTHEY

Hôpital de la Tour, avenue J.-D.- Maillard 3, 1217 Meyrin
Née en 1979, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2006
Titre postgrade en pédiatrie en 2011

Après avoir suivi ses études de médecine à Genève et obtenu son diplôme en 2006, elle a suivi une formation complète de pédiatrie et de médecine d'urgence pédiatrique en Suisse, avec un titre de cheffe de clinique aux HUG. Elle a approfondi sa formation au Sickkid de Toronto, en urgences pédiatriques, pendant 3 ans, en obtenant aussi un titre de formation approfondie "point of care ultrasound". De retour en Suisse, elle poursuivra sa pratique aux urgences pédiatriques à Genève dès juillet 2018, à l'Hôpital de La Tour et aux HUG.

Dr Annick Olivia GERBER

Centre médical du Léman, rue Alfred-Vincent 17,
1201 Genève
Née en 1984, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2010
Titre postgrade en médecine interne générale en 2017

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2010, elle effectue ses deux premières années d'internat à l'Hôpital de la Chaux-de-Fonds. Elle poursuit sa formation dans le service de médecine interne des HUG, et depuis 2015, en médecine de premier recours (médecine pénitentiaire et addictologie). Actuellement spécialiste en médecine générale, elle va s'installer en cabinet en juillet 2018.

Dr Karina Alexandra GOMEZ PARADA

Consultation ambulatoire, boulevard de la Cluse 51,
1205 Genève
Née en 1980, nationalité uruguayenne
Diplôme de médecin en 2010 (Uruguay), reconnu 2015
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2017

Après avoir suivi ses études à Montevideo (Uruguay) et obtenu son diplôme de médecin en 2010, elle a commencé sa spécialisation en psychiatrie et psychothérapie. Arrivée en Suisse en 2011, elle a effectué l'ensemble de la formation postgraduée aux HUG. Depuis trois ans, elle travaille comme cheffe de clinique au sein du service de psychiatrie de liaison et d'intervention de crise, où elle prend en charge le suivi des patients hospitalisés et en ambulatoire, dans différents services (médecine de premier recours, chirurgie, gynécologie-obstétrique). Actuellement spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, elle s'installera en ville de Genève au mois de septembre 2018.

Dr Jacques KLEIN

HUG. Service d'urologie, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205
Genève
Né en 1981, nationalité luxembourgeoise
Diplôme de médecin en 2007 (Allemagne), reconnu en 2009
Titre postgrade en urologie en 2015

Après avoir suivi ses études de médecine au Luxembourg, puis en Allemagne et obtenu son diplôme de médecin en 2007

à Düsseldorf (Allemagne), il a poursuivi toute sa formation postgraduée aux HUG. En 2015 obtention du titre FMH spécialiste en urologie ainsi que Fellow of the European Board of Urology. En 2018 il obtient son titre FMH en urologie opératoire. Pendant ses années de travail au sein des HUG, il a pu publier plusieurs papiers scientifiques et s'est intéressé à la recherche fondamentale. Depuis 2016 il est médecin adjoint dans le service d'urologie, et prévoit une installation en ville de Genève à partir de 2019.

Dr Laurence Marie-Pierre LEGOUT

Clinique des Vergers, chemin de la Planche 1, 1217 Meyrin
Née en 1968, nationalité française
Diplôme de médecin en 2003 (France), reconnu en 2005
Titre postgrade en médecine interne générale en 2003 (France), reconnu en 2005

Après avoir obtenu son diplôme de médecine interne en 2003, et son diplôme de spécialiste en maladies infectieuses et maladies tropicales en 2003 en France, elle a travaillé comme cheffe de clinique aux HUG où elle a pu obtenir son FMH d'infectiologie. Après 15 ans d'expérience comme infectiologue en milieu hospitalier universitaire, elle s'installe à la Clinique des Vergers à Meyrin, en pratique privée dès juillet 2018.

Dr Soleen LORILLARD

HUG, Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent,
rue Willy-Donzé 6, 1211 Genève
Née en 1968, nationalité française
Diplôme de médecin en 2009 (France), reconnu en 2010
Titre postgrade en psychiatrie et psychothérapie en 2009 (France), reconnu en 2010

Après avoir suivi ses études de médecine à Angers (France) de 1998 à 2004, elle a effectué sa spécialisation en psychiatrie au CHU de Toulouse. Intéressée par la psychothérapie et plus particulièrement l'intervention de crise, elle est venue se former aux HUG auprès du Prof. Andreoli en 2007, au sein du service de psychiatrie de liaison et d'intervention de crise. Elle a obtenu son doctorat en médecine et son titre de spécialiste en psychiatrie en 2009. En 2012, elle quitte les HUG pour travailler à l'Office Médico-Pédagogique, avant de revenir aux HUG en 2013 au sein du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Elle compte s'installer en janvier 2019.



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – fiduciaire@gespower.ch – www.gespower.ch

Dr Alexandra MILES

Rue du Rhône 50, 1204 Genève
Née en 1986, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2011
Titre postgrade en dermatologie et vénérologie en 2017

Après avoir effectué ses études à Lausanne et obtenu son diplôme de médecin en 2011, elle a débuté sa formation en chirurgie générale à Morges, puis a suivi une formation approfondie en dermatologie afin d'obtenir le titre de spécialiste FMH en dermatologie et vénérologie. Depuis 2017, elle s'est spécialisée dans la dermato-chirurgie au sein du CHUV où elle pratique notamment la chirurgie de MOHS. En parallèle de son activité au CHUV, elle est installée en ville de Genève chez Aesthetics Clinic depuis août 2018.

Dr Ana POTRIC

Chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries
Née en 1975, nationalité française
Diplôme de médecin en 2014
Titre postgrade en médecine interne générale en 2015

Après avoir suivi ses études en Serbie et obtenu son diplôme de médecin en 2003 et en Suisse en 2014, elle a effectué sa formation postgraduée en médecine interne hospitalière à l'Hôpital du Jura, puis en médecine de premiers recours aux HUG. Elle a exercé aux HUG comme cheffe de clinique, notamment aux urgences. Elle s'installera dans le canton de Genève dès novembre 2018.

Dr Majd RAMLAWI

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 2, 1205 Genève
Né en 1970, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1995
Titre postgrade en médecine interne générale en 2009

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 1995, il a effectué l'ensemble de sa formation postgraduée au sein des HUG. Actuellement spécialiste en médecine interne générale et en médecine d'urgence hospitalière, il s'installera en ville de Genève dès novembre 2018.

Dr Samuele RENZI

Clinique des Grangettes, chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries
Né en 1983, nationalité italienne
Diplôme de médecin en 2008 (Italie), reconnu en 2013
Titre postgrade en pédiatrie en 2015

Après avoir suivi ses études en Italie et obtenu son diplôme en 2008, il s'installe en Suisse et effectue sa formation postgraduée en pédiatrie en 2015. Par la suite il a effectué un fellowship de 3 ans en oncologie pédiatrique à Toronto (Canada) à l'Hôpital "Sickkids". Il prévoit de travailler sur Genève dès le mois d'août 2018.

Dr Raquel RUDERMANN

HUG Maternité, boulevard de la Cluse 30, 1205 Genève
Née en 1981, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2007
Titre postgrade en gynécologie obstétrique en 2017

Après avoir suivi ses études et obtenu son diplôme fédéral de médecin en 2007, elle a effectué sa formation en gynécologie obstétrique en Suisse romande, majoritairement au sein des HUG. Elle travaille actuellement comme cheffe de clinique aux HUG. Elle a notamment un intérêt marqué pour l'urogynécologie et la chirurgie gynécologique. Elle envisage de s'installer prochainement en ville de Genève.

Dr Joëlle RYSER RÜETSCHI

HUG Maternité, boulevard de la Cluse 30, 1205 Genève
Née en 1981, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2008
Titre postgrade en gynécologie obstétrique en 2015

Après avoir suivi ses études et obtenu son diplôme de médecin en 2008, elle effectue une année de chirurgie puis sa première année d'internat en gynécologie et obstétrique à Neuchâtel. Elle poursuit et termine son internat aux HUG avant de partir en tant que cheffe de clinique une année à Nyon. Elle retourne aux HUG comme cheffe de clinique en gynécologie et obstétrique dès 2016. Elle complète sa formation par un diplôme universitaire de laparoscopie à Clermont-Ferrand. Actuellement spécialiste en gynécologie et obstétrique, elle s'installera à Genève en janvier 2019.

Dr Joachim SON FORGET

Affidea CDRC, clos de la Fonderie 1, 1227 Carouge
Né en 1983, nationalité française
Diplôme de médecin en 2008 (France), reconnu en 2009
Titre postgrade en radiologie 2017

Titulaire d'un master de sciences cognitives de l'Ecole normale supérieure (France) et d'un PhD en neurosciences de l'EPFL. Ses thèmes de recherche étaient les mécanismes de la conscience, les biais cognitifs et les illusions perceptives. Après une formation initiale de deux ans et demie en chirurgie abdominale et neurochirurgie aux HUG et au CHUV, il réalise sa spécialisation en radiologie comme médecin-assistant puis comme chef de clinique au CHUV sous la supervision des Professeurs Maeder et Meuli, et pendant un an à l'Hôpital de Morges. Toujours en charge d'une équipe de recherche au CHUV, il y travaille sur la rétention intra-cérébrale du gadolinium et est co-directeur d'une thèse en médecine dont les travaux ont été récemment publiés dans la revue Investigative Radiology. Ses domaines de prédilection sont la neuroradiologie et la radiologie générale abdominale, urologique et pelvienne et l'imagerie de la femme. Il partage aujourd'hui son temps entre la pratique médicale et son poste de député à l'assemblée nationale française depuis juin 2017.

Dr Drenusha VIEIRA DE MELLO-PULA
Centre médical de Vézenaz, route de Thonon 42,
1222 Vézenaz
Née en 1980, nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2006
Titre postgrade en médecine interne générale en 2013

Après des études de médecine à Lausanne et l'obtention du diplôme en 2006, elle effectue une partie de sa formation postgraduelle dans le canton de Zurich, puis une thèse de doctorat à l'Université de Zurich en 2012. Après un passage en médecine interne au CHUV puis au service de médecine de premier recours aux HUG en tant que cheffe de clinique, elle s'installe à Genève en tant que spécialiste en médecine interne générale.



Mutations

Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5) :

Drs Patricia CASEIRO SILVEIRO, Sophie CATOIRE, Lucie FERNEX, Begona MARTINEZ de TEJADA WEBER, Edgar José OEGGERLI, Axelle RAGGENBASS (FRISCHKNECHT), Justine REYMOND, Andrea SANJURJO et Magdalena Maria SOWINSKA

Réintégration d'un ancien membre (membre depuis le 29 décembre 2016, le Dr Véronique Peim avait démissionné en juillet 2018, ne travaillant plus à Genève) :

Dr Véronique PEIM
Rue des Deux-Ponts 20, 1205 Genève
Née en 1961, nationalité française
Diplôme de médecin en 1990 (France), reconnu en 2007
Titre postgrade de médecin praticien, 1990 (France), reconnu en 2008

Membres actifs à titre honoraire (membres actifs âgés de plus de 65 ans qui totalisent plus de trente ans d'affiliation à l'AMGe, mêmes droits que les membres actifs tant qu'ils ont une activité professionnelle, le Conseil peut décider de les mettre au bénéfice d'une cotisation réduite à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, art. 6) :

Dr Ariane CHRISTINAZ-KOCH, dès le 1^{er} janvier 2019

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans ; le congé part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet suivant la demande ; libération de cotisation pendant la durée du congé ; demande de prolongation possible, art. 9) :

Dr Gilbert ZULIAN, dès le 1^{er} janvier 2019

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8) :

Drs Francesco CONTI, Michel FORNI, Jasna ILIC, Gisèle LACOTE, Liliane REGARD, Anne-Françoise SCHWIEGER, Ian SCHWIEGER, Jean-Pierre STAMM et Denis STERN, dès le 1^{er} janvier 2019

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date ; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR ; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10) :

Drs Marlyse BADER, Aline BRUCKNER-BOUVIER, Jacques CAMPICHE, Christian HELFER et Istvan MOLNAR, au 31 décembre 2018



Ouverture de cabinet

Dr Alexandra REVERDIN
Spécialiste en pédiatrie
Route de Pré-Bois 14
1216 Cointrin

Tél. 022 777 73 72
Fax 022 782 08 33



Décès

Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du **Docteur GRABOWSKA Anna**, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, survenu le 11 juin 2018.

Petites annonces



Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMGe, cliquer sur «petites annonces» et «bourse de l'emploi» de notre site www.amge.ch

Bureau à sous-louer

Dans cabinet médical en rez-de-chaussée, quartier des Grottes, non-meublé de 21,5 m² avec lavabo, en parfait état, calme et bien insonorisé. Accès facile par les transports publics, 2 parkings proches. Salle d'attente et WC à partager. Loyer 1200 CHF charges comprises. Convierait pour psychiatre, psychologue ou profession para-médicale. Libre de suite.

Contacteur par téléphone : 079 346 42 20 le soir dès 18 h 30
par courriel : cisoz@hin.ch

Bureau à louer

Dans un cabinet de psychiatrie et psychothérapie d'enfants, adolescents et adultes, d'environ 20 m², très lumineux (dernier étage) bien situé dans le quartier Servette. Collaboration avec des psychologues depuis plusieurs années. Possibilité de reprise du cabinet dans un futur, et donc d'un 2^e bureau avec les mêmes caractéristiques. L'ensemble est constitué par 4 bureaux, une salle d'attente, un WC patients, un WC privé et une cuisine.

Contacteur par téléphone : 076 582 34 49
par courriel : rafaelr@bluewin.ch

Cabinet à louer

A Meyrin de 55 m², situé avenue J.-D.-Maillard à louer pour début 2019 (à discuter).

Contacteur par courriel : christiane-blanchard@wanadoo.fr

Bureaux à louer

Pour cabinet au Centre médical du Grand-Saconnex, 2 beaux espaces modernes récemment rénovés : de 74 m² et 33 m² avec 2 places de parking souterrain. Parking clients est disponible en face de l'immeuble. Le premier espace se compose d'une salle d'attente, 2 salles de consultation, un laboratoire et est prêt à être exploité avec une affectation Centre médical. Le deuxième espace réception, salle d'attente, administratif de 33 m² est un open space. Les bureaux se trouvent au rez-de-chaussée d'un bel immeuble contemporain à proximité des transports publics.

Contacteur par téléphone : 022 755 56 80
par courriel : geneva@rclin.com

Grand bureau à louer

Un très grand, neuf et beau bureau situé au rez-de-chaussée de la route de Chêne, loti d'une place de parking, disponible de suite ou à la convenance. Il est très proche du tram 12 et de la Clinique des Grangettes. Dispose de deux entrées, et

d'une salle d'attente commune. Prix très attractif. Convient à un(e) psychologue (psychothérapies déléguées envisageables), psychiatre, ou un autre corps de métier médical nécessitant juste une pièce pour l'exercice.

Contacteur par téléphone : 022 349 30 00
par courriel : cabmed1224@bluewin.ch

Cabinet médical à sous-louer

Dans un centre médical haute de gamme à Plainpalais pour interniste, généraliste, spécialiste. Cabinet meublé lumineux avec salle d'examen. Disponible de suite.

Contacteur par téléphone : 022 840 33 34
par courriel : nico@in-corpore.ch

Cabinet à remettre

Cabinet de psychiatrie, avec un psychologue TTC travaillant en délégation, à remettre printemps-été 2019. Locaux agréables rive droite proche des organisations internationales.

Contacteur par courriel : claire-lise@bluewin.ch

Local commercial à remettre

Cabinet psychiatres/psychothérapeutes, 2 rue du Môle, 91 m², deux grands bureaux lumineux, 1900 CHF / mois. A remettre de suite.

Contacteur par téléphone : 022 901 18 18
par courriel : olivier.lusti@bluewin.ch

Bureau à sous-louer

A Champel dans un centre médical, bureau de 20 m², très lumineux et avec une belle vue ainsi qu'un espace secrétariat, salle d'attente, coin cuisine, toilettes et douches patients et privés. Convient bien tant à des spécialistes qu'à des internistes. Disponible dès le 1^{er} septembre 2018 ou à convenir.

Contacteur par téléphone : 079 598 01 78
par courriel : contact@medigroupe-geneve.ch

Cabinet de psychiatrie et psychothérapie

A disposition de suite, date à convenir, deux bureaux meublés dans un cabinet de psychiatrie et psychothérapie. Le cabinet se trouve sur une place centrale de la ville de Genève, ayant tous les moyens de transports à proximité. Il est constitué de trois bureaux de consultation, salle d'attente, kitchenette et salle de bain. Le local est lumineux et calme, il donne sur une cour intérieure. Possibilité pour une collaboration

avec des psychologues FSP, droit de pratique d'indépendant. La situation est adaptée également pour des taux d'occupation à temps partiel.

Contacteur par téléphone : 079 683 85 99
par courriel : anchyi@bluewin.ch



Cabinet à partager aux Pâquis

Suite au départ en retraite de mon collègue, je partage un spacieux cabinet médical de 130 m² dès le 1^{er} janvier 2019 1400 CHF chacun. Rue calme, proche du lac et de la gare. Rue du Môle 4, 1^{er} étage.

Contacteur par téléphone : 079 305 72 15
par courriel : karinferriere@hotmail.com

Local à louer

D'une superficie de 24 m², dans un bâtiment datant de 2008. L'accès clientèle et professionnel s'effectue par une entrée extérieure indépendante. Le local se décompose de 3 surfaces distinctes, à savoir une pièce destinée à l'attente (4 m²), une pièce destinée à un bureau (4 m²) et une pièce plus grande destinée à l'activité (16 m²). Cette composition se base sur l'exemple de la dernière occupation, à savoir une radiologie. Une modification de la configuration est envisageable, aux frais du locataire et après accord du propriétaire. Les locaux sont disponibles dès le 1^{er} octobre 2018.

Contacteur par téléphone : 022 721 27 00

A vos agendas!



Vous pouvez trouver la liste complète avec le détail des colloques et conférences sur notre site www.amge.ch rubrique : « On nous prie d'annoncer ».

Mercredi 26 septembre, de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 16 h Journée d'information sur l'arthrose du genou

Lieu : Ligue genevoise contre le rhumatisme,
rue Merle-d'Aubigné 22, 1207 Genève



Jeudi 27 septembre, de 13 h 30 à 18 h 30 FMH Service - Cabinet de groupe

Lieu : World Trade Centre, Lausanne



Jeudi 27 septembre, lundi 1^{er} octobre et lundi 15 octobre Journées d'information sur la consultation de détection précoce des troubles de l'équilibre

Lieu : Ligue genevoise contre le rhumatisme,
rue Merle-d'Aubigné 22, 1207 Genève



Jeudi 27 septembre, de 19 h 15 à 22 h 45 L'évaluation de soignants à travers l'épisode "Chute libre" (Black mirror)

Lieu : Auditoire Louis-Jeantet, Genève

Samedi 29 septembre, dès 13 h 30 Save the Date Forum 2018 et 10^e anniversaire du CRMF

Lieu : Bâtiment Anthropole, auditoire 1031, Dorigny,
site de l'Université de Lausanne



Samedi 29 septembre, de 8 h 30 à 18 h 9^e Journée de formation continue de l'ASTPC De l'intérêt de l'accompagnement corporel dans la prise en charge thérapeutique des adultes

Lieu : Salle de conférence de la filière physiothérapie
HEdS, rue des Caroubiers 25, Genève



Octobre 2018 - Septembre 2019 Le 3^e CAS de Médecine subaquatique et hyperbare

Lieu : Centre pour la formation continue et à distance,
Université de Genève, 1211 Genève 4



Jeudi 4 octobre, de 8 h 15 à 16 h 30 20 ans de neuroéducation aux Hôpitaux Universitaires de Genève

Lieu : HUG, auditoire Marcel-Jenny

Jeudi 4 octobre, de 13 h à 17 h 15
Simulation urgences obstétricales
et gestes techniques

Lieu : Maternité (auditoire), boulevard de la Cluse 30,
1205 Genève



Dimanche 7 octobre, de 14 h à 16 h
L'ASSM et le Swiss Personalized Health
Network (SPHN), en collaboration avec
l'Académie Suisse des Sciences Techniques
(SATW)

Comment l'intelligence artificielle va-t-elle
bouleverser la médecine ?

Lieu : Salon Planète Santé Live, Palexpo, Genève



Jeudi 11 octobre 2018

Cœur Vaisseaux Cerveau
Journée de prévention: AVC, Infarctus et
autres maladies cardiovasculaires
Participez à des ateliers interactifs et/ou à des
tests de dépistage

Hôpital, de 10 h à 17 h
Plainpalais (bus santé), de 9 h à 15 h 30
Loëx, de 10 h à 16 h
Bellerive, de 11 h à 15 h
Trois-Chêne, de 14 h à 17 h
Clinique Joli-Mont, de 12 h 30 à 15 h 30

Lieu : Hôpital, Plainpalais (bus santé), Loëx, Bellerive,
Trois-Chêne et Clinique Joli-Mont

Dès le 1^{er} septembre,
le secrétariat a repris ses horaires normaux :
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

Jeudi 11 octobre, de 13 h à 16 h 30
Après-midi scientifique : Cancer de l'ovaire

Lieu : Maternité (auditoire), boulevard de la Cluse 30,
1205 Genève



Jeudi 11 octobre
4^e édition de la Journée Gilles Mentha
Prix et bourses "Gilles Mentha" 2018
Le centre des affections
hépato-bilio-pancréatiques

Lieu : HUG, Genève



Samedi 13 octobre, de 8 h 30 à 13 h 15
Psychanalyse et institutions
Les défis thérapeutiques des troubles
de la personnalité

Lieu : Uni mail, boulevard du Pont-d'Arve 40,
1205 Genève



Mardi 16 octobre,
de 8 h 45 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
Journée d'information 2018
sur la prévention des chutes

Lieu : Ligue genevoise contre le rhumatisme,
rue Merle-d'Aubigné 22, 1207 Genève



Mardi 16 octobre, de 8 h à 17 h 30
Tabacologie de base en périnatalité
Comprendre la problématique du tabagisme
en période périnatale

Lieu : Maternité (auditoire), boulevard de la Cluse 30,
1205 Genève

La Lettre de l'AMGe - Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève
ISSN 1022-8039 - Paraît 10 fois par an - *Responsable de la publication* : Antonio Pizzoferrato - *Contact pour*
publication : Laetitia Domingues - Tél. 022 708 00 22 - laetitia.domingues@amge.ch - *Mise en page* :
Le Trapèze Jaune - 1203 Genève - *Publicité* : Médecine & Hygiène - Tél. 022 702 93 41 - pub@med-
hyg.ch - *Impression* : Moléson Impressions - Distribué à 2950 exemplaires
AMGe - Rue Micheli-du-Crest 12 - 1205 Genève - Tél. 022 320 84 20 - Fax 022 781 35 71 - www.amge.ch
Les articles publiés dans *La Lettre de l'AMGe* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la posi-
tion officielle de l'AMGe.
Délai rédactionnel : 2 octobre 2018 - Prochaine parution : 15 octobre 2018



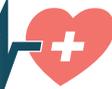
Lifelong  caring

Contre l'hypertension,
changez les habitudes

Un programme
soutenu par:



Servier s'engage pour aider vos patients hypertendus à changer leurs habitudes! Inscrivez-les gratuitement à la course la plus proche dans votre région sur HopHopHypertension.ch

SERVIER 
in hypertension

Servier (Suisse) S.A.,
Rue de la Bergère, 10 - CP 380 - CH-1217 Meyrin 1